

<p>Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 2 juin 2015</p>
--

Le conseil municipal s'est tenu en mairie de Montagne le mardi 2 juin 2015.

Présents : DECARD Frédéric, FOULQUIER Luc, LAVERGNE Vincent, TURQUET Cécile, MANDIER Corinne, PACAUD Patrick, SAUTY Vincent, VINCENT Céline

Excusée : BOFFELLI Christian, qui donne pouvoir à PACAUD Patrick, VIALLE Michel qui donne pouvoir à DECARD Frédéric ; MAGNIER Ludovic.

La séance est ouverte à 20 h 00
Corinne MANDIER est secrétaire de séance.

I – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre de l'assainissement collectif

Monsieur le maire informe le conseil que la société Alp Etude souhaite obtenir un avenant au marché de maîtrise d'œuvre qui lui a été attribué, afin de prendre en compte des surcoûts de cette mission liés d'une part aux modifications de l'implantation de la station d'épuration et d'autre part aux modifications des tracés de canalisation.

Il convient aussi de prendre en compte les travaux de remplacement des réseaux d'eau potable qui seront portés par la commune pour le compte du SIEH.

Après négociation avec la société Alp Etude qui a accepté de prendre en charge une partie des surcoûts, Il est proposé un avenant à la mission initiale pour un montant de 8855 €

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Le marché de maîtrise d'œuvre de l'assainissement collectif se monte donc à 27 855 €

II – Approbation de la convention de reversement de la dotation de compensation.

Depuis le passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), les diverses taxes Professionnelles sont collectées par la Communauté de Communes du Pays de Saint Marcellin qui en reverse une partie à la commune.

Il convient pour cela d'approuver la convention annuelle qui fixe les modalités, ce qui est accepté à l'unanimité.

III – Adhésion de la commune de Saint Bonnet de Valclérieux au SIEH

La commune de Saint Bonnet de Valclérieux a demandé son adhésion au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse (SIEH) en 2013 et confirmé cette demande le 5 décembre 2014. Le SIEH a accepté cette demande le 11 mars 2015

La commune de Montagne, en tant qu'adhérente au SIEH est consultée sur cette adhésion.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'adhésion de Saint Bonnet de Valclérieux au SIEH.

IV– Accord local de représentation des communes au conseil communautaire.

Les évolutions législatives imposent de nouvelles règles de représentation des communes au conseil communautaire. Montagne ne sera plus désormais représentée que par un seul délégué.

Lors de la séance du conseil communautaire du 22 janvier, il a été convenu qu'un groupe de travail se réunirait pour proposer un accord local de représentation qui soit conforme aux nouvelles règles. Cette réunion de travail s'est tenue le 2 mars 2015. Il a été proposé de modifier la règle générale de répartition en attribuant un délégué supplémentaire aux communes de Saint Antoine l'Abbaye et de Saint Vérand

Le conseil communautaire a donc délibéré à l'unanimité le 9 avril 2015 pour approuver la représentativité suivante :

	Pop	% Pop	sièges	% Sièges	ecart
Saint Marcellin	8075	36,07 %	13	33,33 %	- 7,58%
Chatte	2436	10,88 %	4	10,26 %	- 5,74 %
Saint Sauveur	2040	9,11 %	3	7,69 %	-15,58 %
Saint Hilaire	1954	8,73 %	3	7,69 %	-11,87 %
Saint Vérand	1770	7,91 %	3	7,69 %	- 2,70 %
Saint Lattier	1270	5,67 %	2	5,13 %	- 9,60 %
Saint Antoine	1039	4,64 %	2	5,13 %	10,50 %
Chevrières	685	3,06 %	1	2,56 %	-16,20 %
Saint Bonnet	646	2,89%	1	2,56 %	-11,14 %
La Sone	605	2,70 %	1	2,56 %	-5,12 %
Tèche	581	2,60 %	1	2,56 %	-1,20 %
Saint Appolinard	397	1,77 %	1	2,56 %	44,60 %
Murinai	379	1,69 %	1	2,56 %	51,46 %
Montagne	265	1,18 %	1	2,56 %	116,62 %
Bessins	127	0,57 %	1	2,56 %	352,01 %
Dionay	119	0,53 %	1	2,56 %	382,40 %
TOTAL	22388		39		

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'accord local de représentation

V – Emprunts pour la réalisation de l'assainissement collectif

Plusieurs établissements bancaires ont été consultés pour financer les travaux d'assainissement. Les meilleures offres reçues sont proposées par le crédit mutuel.

Monsieur le maire présente au conseil un projet de plan de financement qui fait appel à 2 prêts auprès du crédit mutuel :

- Un emprunt sur **15 ans** à taux fixe de **1,40 %**, pour **150 000 €**

- Un emprunt court terme sur **24 mois** au taux fixe de **1,2 %** pour **140 000 €**, pour financer l'avance de TVA et la période transitoire avant versement des subventions

Le solde du projet étant autofinancé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce plan de financement et autorise Monsieur le maire à contracter ces prêts auprès du crédit mutuel.

VI – Echange de terrain

Le SIEH souhaite bénéficier d'un accès permanent et aménagé au réservoir du Cognet. Guillaume Buisson, propriétaire des terrains a proposé de céder la parcelle de terrain nécessaire à la création de cet accès, en échange d'une partie du chemin communal N° 12 qui est aujourd'hui abandonné et dessert des bâtiments lui appartenant.

Il convient pour cela de déclasser une partie du chemin N°12

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le déclassement de ce chemin et l'échange de parcelles .

VII - Questions diverses

Redevance télécom. Le conseil municipal autorise Monsieur le, maire à émettre un titre de 571,36€ correspondant à la redevance due par France Télécom pour l'occupation du domaine public.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 22 h 30.